



Saint-Pierre de Chartreuse

Journal Municipal

Printemps / Eté 2012



Les
Activités
de l'Été

page 6

Commune
adhérente



Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse
www.saintpierredechartreuse.fr
mairie.st-pierre-de-chartreuse@wanadoo.fr
Tél : 04.76.88.60.18.

Le Mot du Maire

Chartroussines, Chartroussins,

ECRIRE UNE NOUVELLE PAGE POUR NOTRE STATION VILLAGE

Ce début d'été 2012 doit être le retour à la sérénité. Le seul souci de la nouvelle municipalité est de travailler pour la commune et au service de ses habitants.

Un bref retour sur le passé : après la démission des 4/5^{èmes} de l'exécutif, il nous a été suggéré de démissionner en bloc ; ce que Christophe Sestier avait refusé il y a un an n'était plus possible devant les enjeux qui attendent la commune et qui demandent une action rapide : budget bloqué, SIVU désorganisé, choix du site de la Maison du Parc, Centre Technique Municipal, cantine ...

Mon unique motivation est de développer Saint-Pierre de Chartreuse dans le respect de nos engagements de 2008 et de mettre en œuvre les projets dans la limite de nos moyens économiques avec transparence et respect de la démocratie.

Aujourd'hui, le budget 2012 a été notifié par la Préfecture et le Conseil Municipal a retrouvé l'ensemble de ses prérogatives.

Je souhaite poursuivre le développement de la commune avec pour objectifs :

- une bonne répartition des activités touristiques ;
- fiabiliser le domaine skiable, conforter l'image de station-village avec un départ depuis la télécabine, et de « vraies » pistes à partir de la Scia vers Le Planolet. Nous avons commencé en choisissant pour le SIVU une direction avec de larges responsabilités pour répondre aux objectifs fixés et en lançant une délégation de service public pour les Egaux ;
- optimiser le Centre Technique Municipal à la hauteur de nos besoins et en adéquation avec nos moyens financiers ;
- construire rapidement une nouvelle cantine,
- rénover la salle Saint-Michel (foyer de fond),
- poursuivre la construction du réseau d'assainissement collectif.

Pour entendre la voix de ceux et celles qui ont envie d'œuvrer pour le village, nous ouvrons les commissions. C'est avec vous, au-delà de nos éventuelles divergences humaines que nous trouverons un consensus pour satisfaire le plus grand nombre.

L'été étant un temps d'activités ou de vacances, nous programmerons en septembre une réunion publique où chacun pourra s'exprimer.

La commune dispose d'atouts formidables : un cadre de vie exceptionnel, une vraie vie de village. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour retrouver l'harmonie vers un avenir juste, souriant et serein. Nous voulons œuvrer, à vos côtés, à la défense de l'intérêt général pour le bien du pays.

Le Maire, Yves GUERPILLON.

Commémorations

Le 19 mars 1962

Le Cessez le Feu proclamé en Algérie le 19 mars 1962 a mis fin à dix années de guerre en Afrique du Nord.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire et comme chaque année, un hommage solennel a été rendu aux 30 000 victimes « Morts pour la France ».

Les anciens combattants du canton se sont rassemblés le 19 mars 2012 pour commémorer la fin de ce conflit devant le monument en hommage à Bruno Arragon, enfant du pays mort en Algérie à l'aube de ses 23 ans.



Le message national, lu à cette occasion par Jean-Paul Rousset Maire-adjoint, était un message d'espoir et de paix : « ... trois générations de Français n'ont pas connu la guerre, quand celle-ci sévit encore partout dans le monde. La Paix est un bien inestimable, elle appelle courage et vigilance. ... ».

Le 8 mai 1945

Le courage et le sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais désespéré pendant les cinq longues années de guerre contre le nazisme ont été célébrés le 8 mai 2012, 67^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Yves Guerpillon, adjoint, a présidé cette cérémonie aux monuments aux morts de Saint-Hugues et de Saint-Pierre devant lesquels il a lu le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens Combattants qui rappelait que tout au long ce conflit, les Français ont vécu ou survécu en unissant leurs forces pour surmonter l'insurmontable.

Etat Civil

Naissances

Mélissa GUIBERT : le 4/02/2012, fille d'Alexandre GUIBERT et Élisabeth QUEIROS

Antoine DE DAVIDE : le 27/03/2012, fils de Cyril DE DAVIDE et Stéphanie PITOT

Morgan MOLLARET : le 13/05/2012, fils de Régis MOLLARET et de Nadège FABRE

Mariage

Guillaume BARDE et Marion EVESQUE : le 25/02/2012

Décès

Mariano CEBOLLADA IDIAGO : le 02/03/2012

Jean SÉMON : le 07/03/2012

Georges GARREAU : le 15/03/2012

Line GÉRENTE-LAPIERRE, née ZIMMERMANN : le 27/04/2012

Thérèse GONTIER née PIN : le 7 mai 2012

La Vie Communale

Langage des Signes à la Cantine

Il est récurrent que le niveau sonore des réfectoires est élevé et qu'il empêche la communication.

Ainsi, il est souvent impossible au personnel de surveillance d'entendre si les formules de politesses ont été prononcées par les enfants ou encore s'ils veulent une pomme ou une banane !

C'est sur cet état de fait que l'équipe du Péricop a eu l'idée d'un projet de langue des signes. L'objectif n'était pas d'instaurer la langue des signes pendant le temps des repas mais de donner accès aux enfants à

un mode de communication complémentaire au langage oral et de faire prendre conscience que ce que l'on désigne comme handicap est aussi une culture à part entière.

Le Sou des Écoles a accepté de financer ce projet et Cindy Troille, animatrice en langue des signes français, est intervenue à l'école pendant le temps méridien sous forme de différents ateliers facultatifs. Il ne s'agissait pas d'apprendre une langue et il n'y avait, bien sûr, pas d'obligation de résultat.

L'apprentissage des mots courants, les histoires et les contes signés ont eu bon écho auprès des écoliers ainsi qu'auprès du personnel. Les petits comme les grands ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme et ont été très assidus à ces moments de détente et de convivialité.



Dotés d'un prénom en signe la plupart ont reproduit les signes pour jouer, demander quelque chose et pourquoi pas chanter « joyeux anniversaire » à un camarade. Le retour très positif du personnel de la cantine laisse présager que l'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

Résumé...

Conseil Municipal du 19 janvier 2012 : débat sur le fonctionnement du domaine skiable, l'accès au hameau des Essarts, le développement du site des Egaux, le fonctionnement du télésiège du Col de Porte sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse.

Conseil Municipal du 13 février 2012 : quorum non atteint.

Le Compostage Collectif, c'est possible !

La Communauté de Communes Chartreuse Guiers (CCCG) poursuit sa réflexion sur les expériences de chacun et les opérations futures à mener en termes de compostage afin de faire avancer cette pratique sur notre territoire.

Une quinzaine de guides composteurs bénévoles assurent le relai dans les communes pour la promotion d'une gestion raisonnée de nos déchets fermentescibles.

C'est dans ce cadre que Clotilde Buffin a initié la mise en place d'un composteur collectif sur le Plan de Ville pour les locataires de la résidence « Chartreuse ».

Les bacs fournis par la CCCG ont été installés avec l'aide des employés communaux sous la direction de Pascaline Menard, responsable du service déchets.



Le premier bac sert au dépôt des matières organiques (épluchures, ...), le deuxième est une réserve de broyat (bois déchiqueté) qui est mélangé aux matières organiques et le troisième servira de bac de maturation pour finir la décomposition et obtenir un compost utilisable pour les jardins, pelouses, jardinières, ...

On ne peut que se féliciter d'une telle action en souhaitant que cette démarche citoyenne en déclenche d'autres.

Il reste encore beaucoup à faire dans notre commune en matière de gestion des déchets lorsque l'on voit dans quel état sont régulièrement les abords des conteneurs à poubelles !

Pour tout renseignement sur le compostage ou sur le réseau de guides composteurs, contactez : Pascaline Menard - Responsable du Service Déchets
Tél : 04.76.55.48.60 / Email : dechets.cccg@orange.fr

La Vie Communale

Jacques GERARD, honoré

A l'issue de l'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée « *la Diane des Soms* », Jacques Gérard a reçu, des mains de Jean-Louis Dufresne, administrateur de la Fédération Départementale de Chasse, la médaille d'argent de la Fédération Française de Chasse.

Chasseur depuis cinquante deux ans, Jacques Gérard est entré au conseil d'administration de l'ACCA en 1974. Il fut vice-président durant quinze années puis président pendant douze ans.

Déjà médaillé de bronze en 1985, cette nouvelle récompense bien méritée souligne son investissement personnel et ses bons et loyaux services au sein de « *la Diane des Soms* ».



L'ouverture de la saison de chasse aura lieu, comme d'habitude le deuxième dimanche de septembre, soit le 9 septembre 2012.

Stationnement Interdit devant la Poste

Afin de faciliter l'approvisionnement du distributeur automatique de billets, le stationnement est interdit devant la Poste.



En effet, par mesure de sécurité, les convoyeurs de fonds ont l'ordre de ne pas assurer leur mission si un véhicule stationne à proximité du distributeur. Par conséquent, tout acte d'incivisme sera responsable du non approvisionnement du distributeur de billets.

Attention, les heures et les jours de passage des convoyeurs de fonds sont irréguliers !

Résumé...

Conseil municipal du 20 février 2012 : renouvellement des membres du SIVU (sont élus titulaires : Y. Guerpillon, F. Diederichs, M. Virard et S. Baffert ; sont élus suppléants : J-C. Cartannaz, B. Koch, S. Brun et J. Ancey), accord pour demande de subvention pour le VTT, acceptation de l'avenant aux marchés de la mairie, refus de l'avenant au marché Botta pour la route du Coleau, accord pour le renouvellement de la prise en charge des visites de classement des meublés, autorisation d'implanter un composteur collectif sur le domaine public.

Une Sculpture pour les Guillets et les Revols

Destinée aux hameaux des Guillets et des Revols, la troisième sculpture monumentale réalisée dans le cadre de la résidence d'artiste, organisée par Maurice Gonnard, sous l'égide de l'Ephémère, a vu le jour le 28 juin dernier

L'artiste, Germano Frias, s'inspirant d'une maquette, s'est lancé dans la taille du bloc de marbre de Savoie qu'il avait choisi. L'œuvre élancée et intemporelle joue avec l'ombre, la lumière et le vent.

La torsion de la pierre témoigne des assauts des vents dominants du lieu alors que les formes souples et arrondies représentent la forte résistance exercée. Par ses ouvertures, le passant ne peut que réaliser que cette présence massive n'est pas un obstacle ou un écran, mais un faire-valoir de l'écrin de verdure et des rochers dans lequel elle s'insère parfaitement ...



Merci à Germano, aux habitants des Guillets et des Revols, aux commerçants, aux employés communaux et autres personnes qui ont contribué à l'édification de cette nouvelle sculpture qui enrichit le patrimoine artistique de notre commune pour le plaisir de tous.

La Vie Communale

Bientôt les "K-124 Days"

K-124 est un groupement de marques françaises qui évolue dans l'univers du cycle en concevant et commercialisant des vélos tout terrain et des trottinettes freestyle sous différentes marques.

Chaque année, K-124 organise les « K-124 Days » : événement d'ampleur mondiale qui réunit des pilotes d'au moins dix nations différentes, française bien sûr, mais aussi des pilotes de toute l'Europe, et même d'outre-Atlantique.

Les « K-124 Days » sont une compétition de vélo trial. Elle inaugure l'ouverture de la saison mondiale et les pilotes viennent se mesurer les uns aux autres. Mais les « K-124 Days » sont avant tout une fête du vélo, avec le spectacle de la compétition, les prestations des pilotes les plus doués au monde, des shows et des animations.



Suite à l'installation de l'entreprise à Saint-Pierre de Chartreuse, cette année les « K-124 Days », ont été scindés en deux manches.

La première a eu lieu en avril à côté de Besançon où elle a, encore une fois, connu un véritable succès.

La seconde se tiendra les 29 et 30 septembre prochains sur le site du « Chartreuse Bike Park » à la Diat.

De nombreux pilotes et visiteurs sont attendus pour cette grande première. Compétition de Trial, démonstration de VTT Dirt, de BMX Flat et Bike Polo, Air Bag et activités sur un Short Track pour les plus jeunes.

Les personnes qui souhaiteraient aider à l'organisation de cet événement peuvent contacter K-124 :

Tél : 04.76.50.02.71 ou mail : k124days@k-124.com.

Résumé

Conseil municipal du 9 mars 2012 : accord pour les travaux de la cabane de Bellefont, centre technique municipal : accord pour la constitution d'un dossier de discontinuité pour le dépôt auprès de la commission des sites et pour le lancement de la procédure de modification du P.O.S.

Les plus curieux peuvent aussi passer à La Diat, où ils seront reçus avec plaisir pour une présentation de l'activité.

Le programme des « K-124 Days » en ligne sur :

www.k-124.com/kd2012/fr/

Vidéo des « K-124 Days » 2011 sur :

<https://vimeo.com/23775311>

La Visite de Gwendal PEIZERAT

Le 29 mai 2012, à l'invitation d'Eliane Giraud, Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse et Conseillère régionale, Gwendal Peizerat, Conseiller régional Rhône-Alpes délégué au sport, était en visite à Saint-Pierre de Chartreuse.

C'est entouré d'élus et de techniciens du Parc, de la communauté de communes, du SIVOM de Chamechaude et des communes de Sarcenas et de Saint-Pierre de Chartreuse, que l'ex champion du Monde et champion Olympique de danse sur glace a découvert la démarche engagée par la commune en matière de diversification.



La visite des infrastructures sportives innovantes récemment installées à Saint-Pierre de Chartreuse a débuté par celle de l'entreprise K124, leader mondial du VTT trial, et du « Chartreuse Bike Park » de la Diat. L'après-midi fut consacré à la visite de l'entreprise Raidlight et de la station de trail.

Puis Gwendal Peizerat a été conduit au Col de Porte pour le projet de développement du site nordique et du stade de biathlon quatre saisons.

Le délégué au sport du Conseil Régional a particulièrement approuvé les axes de diversification que la commune a mis en œuvre et il a promis d'apporter son soutien à la pérennisation de la démarche engagée. Démarche innovante et dynamique qui s'inscrit dans la politique de développement de la région Rhône-Alpes.

Au sujet de...

Les Activités Sportives

Le Parc Acrobatique Forestier

"La Forêt d'Émeraude"

Ouvert de 11h (premier départ) à 17h (dernier départ).

Tous les jours : du 7/07/12 au 2/09/12

Les week-ends : du 3/09/12 au 30/09/12

Nouveau : un tarif « famille »

(mono parentale ou pas)

à partir de 3 enfants.

Tél : 04.38.86.91.94

laforetdemeraude@gmail.com



La Piscine

Ouverte du 7/07/12 au 26/08/12 de 11h à 18h

Cours de natation et aquagym : inscription à la piscine

Tél : 04.76.88.60.47

Le Tennis et le Mini-Golf

Pour réserver, s'adresser à La Forêt d'Émeraude ou à l'Office de Tourisme (hors saison).

Sur place également :

Skate parc, Parcours de santé, Jeux d'enfant, Terrain de boules, aire de pique-nique.

Le "Chartreuse Bike-Park"

Ouvert à tous depuis mai 2012, l'accès au "Chartreuse Bike Park" de la Diat est gratuit. A ce jour, il comprend :

- un grand espace VTT-Trial de 5 zones : "Débutante", "Roc", "Wood", "Artificielle" et "Dual",

- un parcours découverte et une boucle de 2 kms pour les plus confirmés,

- un Short Track.

Les engins motorisés sont interdits sur le Bike Park.



V.T.T. & Vol Libre

Accès au site VTT et à l'aire de décollage de la Scia avec le télésiège de la Combe de l'Ours.

Ouvert de 10h30 à 17h00 tous les week-ends jusqu'au 14 octobre + les vendredis et lundis du 13 juillet au 20 août.

Amis parapentistes et deltistes, merci de respecter les foins en atterrissant sur les aires réservées.

Résumé...

Conseil municipal du 26 mars 2012 : retrait de la délibération du 20 février 2012 portant élection des nouveaux délégués de la commune au SIVU pour cause d'illégalité sur la forme, réélection des délégués de la commune au SIVU des remontées mécaniques (résultats idem que le 20/02/2012), demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour le centre technique municipal.

Le Bassin de Cherlieu



Avec les aléas du temps, le réceptacle du bassin de la place de Cherlieu était fissuré et ne remplissait plus sa fonction d'origine.

Les habitants du hameau se sont mobilisés pour le restaurer.

Après avoir pris conseil auprès d'un professionnel et avec l'autorisation de la mairie, le chantier n'a duré que quelques jours fin juin.

Les matériaux ont été fournis par la commune. La réalisation des reprises d'étanchéité et de nettoyage de l'ouvrage ont été assurés par les habitants en accord avec l'adjoint aux travaux.

La municipalité remercie tous les intervenants pour cette belle initiative de restauration du patrimoine de la commune.

Le Conseil Municipal

Suite aux divergences installées au sein du conseil municipal depuis plus d'un an qui ont conduit Christophe Sestier à démissionner de ses fonctions de maire ainsi que Martine Robveille, Jean-Paul Rousset et Cédric Argoud de leur fonction d'adjoint, une nouvelle municipalité a été mise en place le 4 juin dernier.

Le Conseil Municipal sera renouvelé lors des prochaines élections municipales en 2014.

La Nouvelle Municipalité

Yves GUERPILLON	Maire
Benoit KOCH	1er Adjoint
Michel VIRARD	2 ^{ème} Adjoint
Jean ANCEY	3 ^{ème} Adjoint
Stéphane BAFFERT	4 ^{ème} Adjoint

Rencontrer le Maire

Le Maire reçoit sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h.

Les Commissions Communales

FINANCES - Adjoint délégué : BAFFERT S.

BUDGET/IMPÔTS : GUERPILLON Y. (Responsable), KOCH B., VIRARD M., ANCEY J. et BAFFERT S.

PERSONNEL : GUERPILLON Y. (Responsable), DIEDERICHS F., VIRARD M., KOCH B. et ANCEY J.

MATÉRIEL COMMUNAL : VIRARD M. (Responsable), DIEDERICHS F., KOCH B. et ANCEY J.

SOCIAL - Adjoint délégué : KOCH B.

SCOLAIRE & JEUNESSE : BAFFERT S. (Responsable), DESCURE F., ROBVEILLE M. et ANCEY J.

P.A.J : ROUSSET J.-P. - **PERSONNES ÂGÉES** : ANCEY J. (Responsable) et ROBVEILLE M. - **SPORT & ANIMATION** : ANCEY J. (Responsable), KOCH B. et BAFFERT S. - **RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS** : ANCEY J. (Responsable) et DESCURE F. - **CIMETIÈRE** GUERPILLON Y. (Responsable), ROBVEILLE M. et ANCEY J.

ECONOMIE - GUERPILLON Y. Maire

TOURISME, OFFICE DE TOURISME, A.D.T : GUERPILLON Y. (Responsable), SESTIER C. et KOCH B.

COMMERCE & ARTISANAT : BRUN S. (Responsable) et VIRARD M. - **HÉBERGEMENTS** : GUERPILLON Y. (Responsable), SESTIER C. et ARGOUD C.

URBANISME, TRAVAUX & EQUIPEMENTS - Adjoint délégué : VIRARD M.

VOIRIE, RÉSEAUX, EAU & ASSAINISSEMENT : GUERPILLON Y. (Responsable), CARTANNAZ J.-C., COTTAVE B. et VIRARD M. - **URBANISME & BÂTIMENTS COMMUNAUX** : VIRARD M. (Responsable), GUERPILLON Y., BRUN S., CARTANNAZ J.-C., BAFFERT S., DIEDERICHS F. et RECEVEUR J.-C. - **P.L.U.** : GUERPILLON Y. (Responsable), SESTIER C., ARGOUD C., VIRARD M., ROBVEILLE M., DIEDERICHS F. et DESCURE F.

C.C.A.S : GUERPILLON Y. (Président), ROBVEILLE M., ROUSSET J.-P., ANCEY J., CARTANNAZ J.-C., BAFFERT N., BAFFERT S., BARNAVE A., BAFFERT A., COTTAVE M. et PAILLET-GUILMIN M.-C.

APPELS D'OFFRES : GUERPILLON Y. (Président),

Titulaires : VIRARD M., DIEDERICHS F. et ANCEY J.

Suppléants : COTTAVE B., RECEVEUR J.-C. et KOCH B.

RÉFÉRÉNT DÉFENSE : GUERPILLON Y.

Les personnes désireuses d'intégrer les commissions communales peuvent s'inscrire en mairie. Elles seront choisies par cooptation.



Les Délégués auprès des Établissements Publics et Organismes Intercommunaux

S.I.V.U. Saint-Pierre de Chartreuse/Le Planolet

Titulaires : GUERPILLON Y., DIEDERICHS F., VIRARD M. et BAFFERT S. - Suppléants : CARTANNAZ J.-C., KOCH B., BRUN S. et ANCEY J.

Communauté de Communes Chartreuse-Guiers

Titulaires : GUERPILLON Y., DESCURE F. et KOCH B.

Suppléants : RECEVEUR J.-C., SESTIER C. et CARTANNAZ J.-C.

Commission Cantonale d'Aide Sociale

Titulaires : CARTANNAZ J.-C. et ANCEY J. - Suppléants : BAFFERT S. et KOCH B.

Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (M.I.F.E) Titulaire : BRUN S.

Parc naturel régional de Chartreuse

Titulaire : GUERPILLON Y. - Suppléant : SESTIER C.

S.I.V.O.M. de Chamechaude Titulaires : BECLEBERLAND M., KOCH B. et VIRARD M. - Suppléants : ARGOUD C., SESTIER C. et RECEVEUR J.-C.

Syndicat des énergies du Département de l'Isère (S.E.D.I) Titulaire : ANCEY J. - Suppléant : DESCURE F.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (S.I.A.G.A.) Titulaire : BRUN S. - Suppléants : VIRARD M. et DIEDERICHS F.

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (S.I.V.G.) Titulaires : GUERPILLON Y. et BAFFERT S. Suppléants : VIRARD M. et BRUN S.

Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (E.P.F.L-D) Titulaire : GUERPILLON Y. - Suppléant : DIEDERICHS F.

Résumé...

Conseil municipal du 10 avril 2012 : retrait partiel de la délégation du Maire, approbation des comptes administratifs 2011, des comptes de gestion de la perception et de l'affectation des résultats des différents budgets, approbation des budgets primitifs de la forêt et de l'eau et l'assainissement, refus du budget primitif principal.

Budget 2012

Lors du conseil municipal du 10 avril dernier, le budget primitif principal 2012 n'a pas été approuvé. Sur requête du Préfet, le budget a été transmis à la Chambre Régionale des Comptes pour avis. Cette dernière a rendu son avis le 23 mai 2012. Le budget 2012 a été rendu exécutoire par arrêté préfectoral daté du 27 juin 2012. Ceci explique pourquoi il n'a pas été présenté, comme à l'accoutumé, dans une édition du présent journal en avril.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

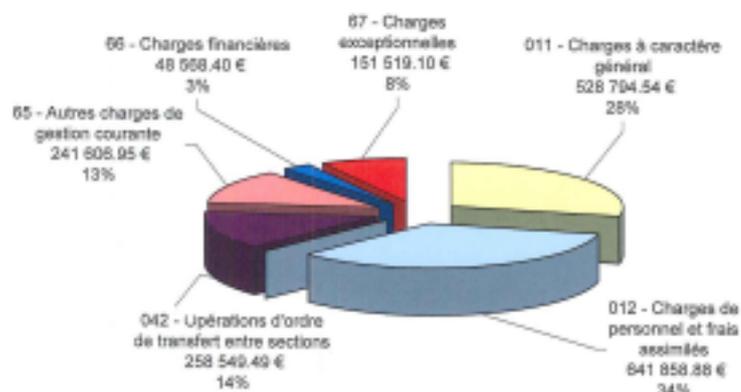
Le compte administratif établi en fin d'exercice retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes de la forêt et de l'eau et l'assainissement.

LE BUDGET PRINCIPAL

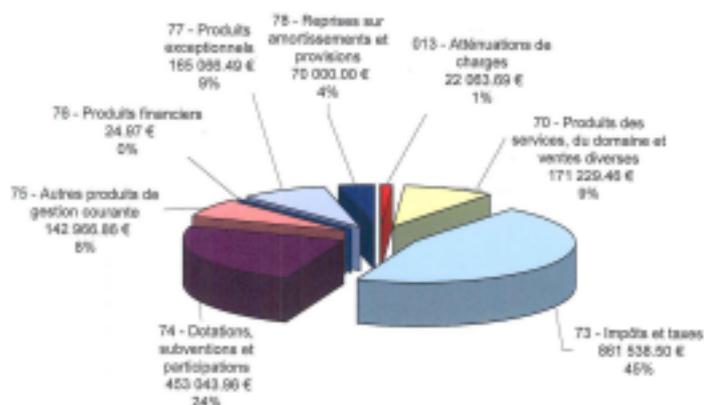
Section de Fonctionnement

Dépenses	1 870 897.36 €
Recettes	1 885 933.93 €
Excédent de clôture de l'exercice	15 036.57 €
Résultat antérieur reporté de 2010	26 817.45 €
Excédent cumulé	41 854.02 €

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Section d'Investissement

Dépenses	1 262 664.93 €
Recettes	1 339 755.64 €
Restes à réaliser :	
Dépenses	447 259.00 €
Recettes	199 634.50 €
Résultat antérieur reporté de 2010	- 90 798.88 €
Besoin de financement	- 261 332.67 €

LE BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

Section de Fonctionnement

Dépenses	172 308.22 €
Recettes	202 982.73 €
Excédent de clôture de l'exercice	30 674.51 €
Résultat antérieur reporté de 2010	18 538.31 €
Excédent cumulé	49 212.82 €

Section d'Investissement

Dépense	154 880.25 €
Recettes	84 892.61 €
Restes à réaliser	24 968.50 €
Recettes	74 556.00 €
Résultat antérieur reporté de 2010	6 619.14 €
Besoin de financement	13 781.00 €

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dépenses	165 183.74 €
Recettes	123 079.19 €
Excédent de clôture de l'exercice	- 42 104.55 €
Résultat antérieur reporté de 2010	33 631.88 €
Excédent cumulé	- 8 472.74 €

Section d'Investissement

Dépenses	472 878.14 €
Recettes	249 184.03 €
Restes à réaliser	47 314.00 €
Recettes	32 527.33 €
Résultat antérieur reporté de 2010	241 066.85 €
Excédent cumulé	2 586.07 €

Budget 2012

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2012

Le montant total du budget principal (fonctionnement + investissement) s'élève à 2 963 177.47 €

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévisions	RECETTES	Prévisions
Charges à caractère général	559 880.00 €	Atténuations de charges	15 300.00 €
Charges personnel + frais assimilés	640 090.00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 900.00 €
Virement à section investissement	45 663.15 €	Impôts et taxes	846 100.00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	32 753.00 €	Dotations, subventions et participations	461 814.00 €
Autres charges de gestion courante	290 961.67 €	Autres produits de gestion courante	104 463.82 €
Charges financières	53 650.00 €	Produits Financiers	20.00 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	Produits exceptionnels	8 400.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 632 997.82 €	TOTAL DES RECETTES	1 632 997.82 €

Section d'Investissement

	RAR * 2011	BP * 2012		RAR * 2011	BP * 2012
Nouvelle Mairie Travaux	218 158.65 €		DETR *	80 743.00 €	
Informatique		12 200.00 €	Conseil Général	33 028.00 €	
C. T. M. Travaux		630 520.00 €	Conseil Général	70 000.00 €	30 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	119 571.57 €		Etat		20 000.00 €
Informatique Matériel	1 530.00 €				
Informatisation bibliothèque	3 430.00 €		Conseil Général	1 805.00 €	
Bâtiments communaux					
Séparatif réseaux des Ecuréuils	41 000.00 €				
Voirie communale					
Sécurisation plan de ville		10 000.00 €			
4 ch. + aquadrain poste	2 023.00 €				
SE 38 route Perquelin	8 324.00 €		Région	23 121.00 €	
MO route de Perquelin	391.00 €				
Ecole St Hugues Volets	1 100.00 €				
Etude cantine scolaire		6 000.00 €			
Espace loisirs Barrière	1 000.00 €				
Caisse et coffre		4 000.00 €			
Station Trail Balisage	680.00 €		Région		26 252.00 €
Eaux pluviale 4 Chemins		35 500.00 €			
Plan dévelop. Communal					
Etude EO	9 657.78 €		Région	4 037.50 €	
Parking Couzon ERDF	1 292.00 €				
Haie arbustes	6 000.00 €				
Espace Outdoor Travaux	16 231.00 €		Conseil Général	6 800.00 €	
Acquisition terrains			Vente du CLSH		66 000.00 €
Frais d'étude PLU	16 860.00 €				
TOTAUX des RAR	447 259.00 €			199 634.50 €	
INSCRIPTIONS 2012		698 220.00 €	INSCRIPTIONS 2012		142 252.00 €
Dépôts & cautionnements		2 000.00 €	Emprunt		664 287.00 €
Remboursement en capital		110 000.00 €	Remboursement capital dette budget eau		5 476.00 €
Déficit investissement reporté		13 708.00 €	Amortissement		32 753.00 €
			TVA - TLE		196 260.00 €
			Excédent de réserve		41 854.00 €
			Virement section fonctionnement		45 663.15 €
			Dépôts & cautionnements		2 000.00 €
TOTAL DEPENSES 2012		823 928.00 €	TOTAL RECETTES 2012		1 130 545.15 €
TOTAUX BP 2012		1 271 187.00 €			1 330 179.65 €

* : RAR : Restes A Réaliser, BP : Budget Primitif, DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, CTM : Centre Technique Municipal, CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Budget 2012

BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévisions	RECETTES	Prévisions
Charges à caractère général	44 013.00 €	Excédent reporté	35 431.82 €
Virement à la section d'investissement	20 065.00 €	Vente produits, prestations de services	102 000.00 €
Autres charges de gestion courante	73 963.82 €	Autres produits de gestion courante	1 320.00 €
Charges financières	710.00 €		
TOTAL DES DEPENSES	138 751.82 €	TOTAL DES RECETTES	138 751.82 €

Section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
	RAR * 2011	BP * 2012		RAR * 2011	BP * 2012
Section St Pierre		7 560.00 €	Région	2 100.00 €	2 244.00 €
Section Chartrousse	0.00 €		Région	905.00 €	
Section Entremont	0.00 €	40 640.00 €	Région	17 250.00 €	12 191.00 €
Route forestière du Coleau	24 968.50 €	4 500.00 €	Etat	44 893.00 €	14 800.00 €
			Conseil Général	9 408.00 €	
			Asa		5 900.00 €
TOTAL RAR	24 968.50 €			74 556.00 €	
INSCRIPTIONS 2012		52 700.00 €	INSCRIPTIONS 2012		34 935.00 €
Remboursement dette en capital		2 300.00 €	Excédent de réserve		13 781.00 €
Déficit d'investissement reporté		63 368.50 €	Virement de la sect* de fct		20 065.00 €
TOTAL DEPENSES 2012		118 368.50 €	TOTAL RECETTES 2012		68 781.00 €
TOTAUX BP * 2012		143 337.00 €			143 337.00 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévisions	RECETTES	Prévisions
Déficit réporté	8 472.67 €	Transfert entre sections	8 692.00 €
Charges à caractère général	55 300.00 €	Vente de produits,	133 300.00 €
Transfert entre sections	83 026.00 €	Subvention d'exploitation	2 000.00 €
Autres charges de gestion courante	700.00 €	Produits exceptionnels	29 341.67 €
Charges financières	25 715.00 €		
Charges exceptionnelles	120.00 €		
TOTAL DES DEPENSES	173 333.67 €	TOTAL DES RECETTES	173 333.67 €

Section d'Investissement

DEPENSES			RECETTES		
	RAR * 2011	BP * 2012		RAR * 2011	BP * 2012
Conformité station épuration	8 014.00 €		TVA		400.00 €
TVA		400.00 €	TVA réelle	2 078.80 €	400.00 €
Amélioration réseau assainissement		21 555.00 €	TVA		21 555.00 €
TVA			TVA réelle		21 555.00 €
Asst Les Essarts - La Coche					
Maîtrise œuvre	39 300.00 €				
Tranche 3 (tranche ferme)		143 248.40 €	TVA		42 440.00 €
TVA		42 440.00 €	TVA réelle	25 933.47 €	42 440.00 €
Régularisation mandat 16/09		8 150.00 €	Régularisation mandat 16/09		8 150.00 €
			TVA réelle	4 515.06 €	
Shéma directeur eau potable		54 800.00 €			
TOTAL RAR	47 314.00 €			32 527.33 €	
INSCRIPTIONS 2012		270 593.40 €	INSCRIPTIONS 2012		136 940.00 €
Remboursement en capital		44 480.00 €	Emprunt		116 000.00 €
Chapitre 040		8 692.00 €	Chapitre 040		83 026.00 €
			Excédent d'investissement		2 586.07 €
TOTAL DEPENSES 2012		323 765.40 €	TOTAL RECETTES 2012		338 552.07 €
TOTAUX BP * 2012		371 079.40 €			371 079.40 €

* : RAR : Restes A Réaliser, BP : Budget Primitif

Au sujet de...

La Taxe de Séjour

La taxe de séjour, appelée aussi « taxe de saison », a été instituée par la loi du 13 avril 1910.

Taxe facultative, elle était alors exclusivement réservée aux stations hydrominérales et climatiques. Son institution résultait de la nécessité de moderniser les villes d'eaux afin de retenir une clientèle touristique attirée par le confort des stations étrangères et de faire participer le touriste au financement de ces dépenses.

Tantôt facultative, tantôt obligatoire, la taxe de séjour n'a cessé d'évoluer.

L'article L. 233-31 du Code des communes prévoit que « la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas une résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation ».



La taxe de séjour concerne les personnes séjournant dans les hôtels, les chambres d'hôtes, les villas et meublés, les terrains de camping ainsi que celles séjournant dans les maisons d'enfants pour cures thermales, les hôpitaux thermaux, les maisons de convalescence, les centres familiaux de vacances, les gîtes ruraux privés, les gîtes communaux, etc.

Elle est établie sur la personne logée qui, le cas échéant, peut bénéficier d'une exonération ou d'une réduction, et non pas sur la nature de l'hébergement.

En application de l'article R. 233-48 du Code des communes, le conseil municipal peut décider des réductions ou exonérations consenties.

Il n'appartient pas au logeur d'apprécier si leurs clients peuvent ou non bénéficier d'une exonération. Le pouvoir d'appréciation appartient exclusivement au maire.

Les personnes séjournant gratuitement chez des parents ou amis sont, en principe, imposables à la taxe de séjour. En effet, ces personnes ne sont pas domiciliées dans la commune et ne sont pas assujetties à la taxe

d'habitation.

Cependant, dans la mesure où le maintien de cette disposition a essentiellement pour objet d'éviter la fraude, il est possible de limiter cette taxation aux habitations dont le caractère systématique de l'occupation par les personnes extérieures à la commune fait présumer qu'en fait celui-ci donne lieu à une activité de location.

Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif normalement applicable à la catégorie d'hébergement concerné (compte tenu des éventuelles réductions tenant à la situation personnelle du redevable), multiplié par le nombre de nuitées du séjour. Le tarif de la taxe est fixé par le conseil municipal dans les limites du barème fixé par

Les logeurs sont soumis à un certain nombre d'obligations

décret en Conseil d'État.

En raison de leur rôle d'intermédiaires dans le cadre du recouvrement de la taxe, les

logeurs sont soumis à un certain nombre d'obligations, tant en ce qui concerne le recouvrement de la taxe que la tenue de documents relatifs aux sommes perçues.

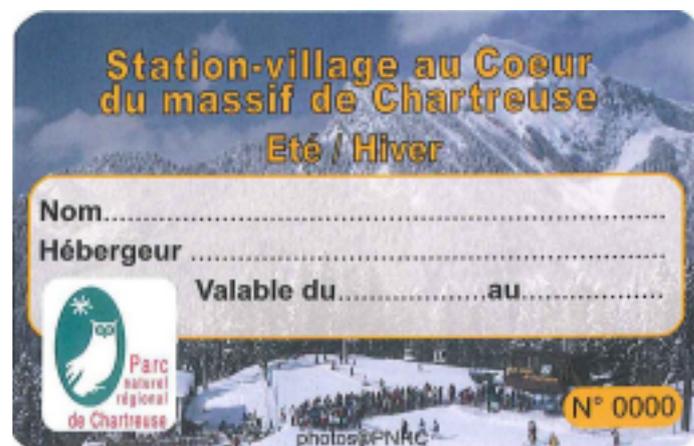
Ces obligations s'imposent à l'ensemble des logeurs, qu'ils soient professionnels ou occasionnels louant tout ou partie de leur habitation personnelle.

En vertu de l'article R. 233-45 du Code des communes, le tarif de la taxe de séjour doit être affiché et la taxe de séjour doit obligatoirement figurer sur la facture remise au client. Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour.

Sur la commune, la période d'application annuelle va du 1^{er} octobre au 30 septembre. La collecte de la taxe encaissée par les hébergeurs, est assurée par l'Office de Tourisme pour le compte de la commune.

Le 1^{er} acompte de 50 % de l'exercice antérieur doit être effectué par le logeur le 30 avril. Le solde accompagné de l'état récapitulatif doit être versé, au plus tard le 31 octobre (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Le barème des tarifs applicables sur la commune, les cartes d'hotes ainsi que le registre du logeur sont à



Résumé...

Conseil municipal du 19 avril 2012 : délégation au Maire pour passer toute commande de fonctionnement à hauteur de 5 000 € HT, autorisation au Maire pour passer deux commandes d'investissement sur les restes à réaliser 2011, approbation de la convention avec le Centre Social des Pays du Guiers pour l'entretien des sentiers dans le cadre du programme Prodépare, confirmation de la décision d'exonérer en 2011, le SIVU et la Sarl La Prairie de la taxe sur les remontées mécaniques.

Respectons les Serpents

Le département de l'Isère héberge sept des douze espèces de serpents présentes sur le territoire français. Souvent méconnus les serpents sont menacés de disparition.

Les rumeurs, les légendes et la peur entraînent la destruction volontaire de ce prédateur pourtant utile.

La loi du 10 juillet 1976 et différents arrêtés ainsi qu'une réglementation européenne protègent les serpents en France.

Quelques gestes simples pour protéger les serpents :

- Évitions de tuer les serpents et la petite faune cachée dans l'herbe en commençant la tonte d'une parcelle du milieu vers la périphérie.
- Limitons l'usage des pesticides qui empoisonnent les proies et contaminent les serpents par concentration dans les chaînes alimentaires.
- Levons le pied en voiture afin de ne pas les écraser.
- Faisons attention aux mégots, feux non contrôlés et verres jetés dans la nature : les serpents ne peuvent échapper aux feux cars ils sont incapables de se déplacer sur de grandes distances.

Couleuvre ou Vipère ?

Couleuvre

- Déplacement vif et bruyant.



- Pupille ronde comme le O de couleuvre.
- Taille maximum : 2 m



- Taille arrondie avec 9 grandes écailles sur le dessus.

Des phénomènes de ressemblances entre vipères et certaines couleuvres peuvent rendre la différenciation difficile.

Vipère

- Déplacement calme et discret.



- Pupille verticale comme le i de vipère.
- Taille maximum : 0.85 m



- Taille triangulaire avec de nombreuses petites écailles sur le dessus.

Résumé...

A l'issue du Conseil Municipal du 19 avril 2012 :

Christophe Sestier informe l'assemblée de sa démission de ses fonctions de Maire. Martine Robveille, Jean-Paul Rousset et Cédric Argoud informent l'assemblée de leur démission de fonction d'adjoint. Tous les quatre précisent leur volonté de rester conseillers municipaux.

Légendes et autres rumeurs :

Les serpents têtent les vaches : Faux

La morphologie de leur mâchoire ne le leur permet pas. Le liquide blanchâtre observé sur des serpents écrasés n'est rien d'autre que de l'urine concentrée !

Les serpents sont froids : Vrai et faux

Vertébrés à sang froid, leur température interne varie avec les conditions thermiques.

Les serpents tuent leurs proies par hypnose : Faux

Les serpents mordent leur proie, la suivent jusqu'à sa mort éventuelle puis la mangent.

L'orvet est un serpent : Faux

L'orvet est un lézard sans patte.

En cas de morsure d'une vipère :

- Ne pas s'affoler et bouger le moins possible
- Appeler rapidement un médecin et les secours
- Ne pas faire de garrot ni d'entailles
- Ne pas aspirer le venin avec la bouche

Respecter et protéger les serpents, c'est aussi participer à la protection et à la défense de notre environnement, et assurer l'équilibre écologique.

L'Ambroisie

La reconnaître pour la détruire

«... les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles),... ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus : de prévenir la pousse des plants d'ambroisie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambroisie... En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambroisie.» Arrêté préfectoral n°2000-1572 du 7/3/2000.

L'ambroisie doit être détruite par arrachages ou fauchages répétés avant qu'elle ne soit en fleurs.



Informez-vous :

3675 ecrasanté

<http://www.rnsa.asso.fr>

<http://assoc.wanadoo.fr/arpanet/afeda>

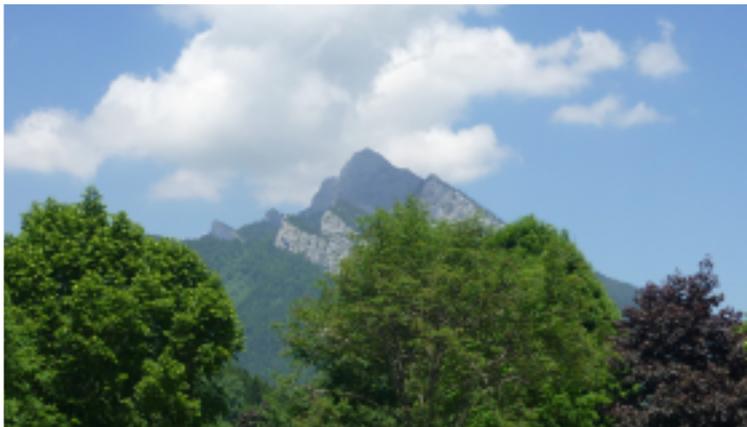
www.saintpierredechartreuse.fr

Nature & Environnement

Oublions le Brûlage, passons au Compostage !

La combustion des déchets verts contribue (au même titre que celle du pétrole et autres matières organiques) à la dégradation de la qualité de l'air en dégageant de fines particules et des gaz dangereux pour la santé et l'environnement.

Parmi ces gaz, on trouve notamment les dioxines et furanes qui sont directement inhalées par l'homme ou ingérées par les animaux après s'être déposées sur les sols, les végétaux et dans l'eau.



Très stables et peu biodégradables, ces molécules ont la particularité de s'accumuler dans les graisses tout au long de la chaîne alimentaire. Il y a aussi transmission à l'enfant par le lait maternel.

Les dioxines et les furanes ainsi que les poussières fines (inférieures à 2,5 µm) sont cancérigènes ou augmentent le risque du cancer.

D'après une étude du Service Environnement du Conseil Général de la Savoie, 9 feux de déchets verts d'1 m³ chacun dégagent plus de dioxines que l'incinération journalière à Chambéry. De la même manière, brûler 20 kg de végétaux frais en tas dégage 400 fois plus de poussières que de les apporter en déchèterie.

Le compostage des déchets verts est un processus naturel de dégradation de la matière organique. Oublions le brûlage, passons au compostage procédé simple et gratuit !

Nous remercions tous les propriétaires qui ont tenu compte des différents articles parus dans le journal municipal concernant la taille des arbres et des haies. A savoir : « **tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative. En présence d'une ligne électrique ou téléphonique se trouvant sur la voirie communale l'élagage est à la charge du propriétaire de l'arbre qui menace les lignes** » - (Art. 671, 672, et 673 du code civil).

Merci également à celles et ceux qui participent au maintien de la propreté des abords des conteneurs à poubelle pendant que d'autres y déposent des débris et objets encombrants bien qu'un service **GRATUIT** de ramassage à **DOMICILE** soit organisé par la mairie le dernier lundi de chaque mois !

Réglementation

Bricolage et Jardinage

Arrêté Préfectoral n° 97-5126

Les travaux de bricolage et de jardinage des particuliers utilisant des appareils sonores tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, sont autorisés aux horaires suivants :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Brûlage des Végétaux

Arrêté Préfectoral n°2008-11470

Le brûlage des végétaux (bois issu de débroussaillage, taille de haies et d'arbres) est interdit du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus.

Le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale devra avoir lieu avant 20h00.

Lire aussi, ci-dessus, l'article sur le compostage des déchets verts.

Résumé...

Conseil Municipal du 4 juin 2012 : Élection d'Yves Guerpillon Maire, maintien du nombre de quatre adjoints, élection de Benoit Koch 1^{er} adjoint, Michel Virard 2^{ème} adjoint, Jean Ancey 3^{ème} adjoint et Stéphane Baffert 4^{ème} adjoint.

La Communauté de communes

« Cœur de Chartreuse »

Les schémas départementaux de coopération intercommunale de l'Isère et de la Savoie ont été arrêtés par les 2 Préfets concernés le 22 décembre 2011. Ces deux schémas confirment le périmètre de la future communauté de communes " Cœur de Chartreuse ".

Il convient désormais de construire un projet qui réponde aux enjeux et aux aspirations du territoire. Trois défis essentiels ont été identifiés :

- Maîtriser la gestion de l'espace et gérer harmonieusement les ressources naturelles et patrimoniales.
- Éviter le tout résidentiel et accompagner avec vigueur un développement économique porteur de richesses et créateur d'emplois.
- Structurer et renforcer le " bien vivre ensemble ".

Une réflexion collective qui s'appuie sur une forte mobilisation des élus communautaires

Dans un engagement conjoint, les 3 présidents des communautés de communes de Chartreuse Guiers, du Mont Beauvoir et des Entremonts en Chartreuse portent la démarche en interne dans leur propre communauté et vers l'extérieur auprès des interlocuteurs des deux départements.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué. Il est composé de cinq élus de chacune des trois communautés. Sont associés aux travaux du COFIL la présidente et le directeur du Parc de Chartreuse, la directrice du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard ainsi que le conseiller général du canton de Saint-Laurent du Pont.

Trois salariés référents, (un de chaque communauté) ont été désignés pour accompagner le bon déroulement technique de cette démarche.

Le comité de pilotage se retrouve au rythme d'une rencontre toutes les cinq semaines.

Les réunions du COFIL se déplacent dans chacune des trois communautés afin de prendre la mesure du futur territoire.

Quatre commissions de travail, constituées chacune d'une quinzaine d'élus communautaires titulaires ou suppléants, sont chargées d'explorer les enjeux

auxquels est confronté le territoire, d'identifier les priorités et de définir le rôle de la future communauté de communes.

Chaque commission est animée par trois élus communautaires, un de chaque communauté.

Les commissions se réunissent entre chaque comité de pilotage et lui transmettent leurs réflexions et propositions.

La volonté de partager la réflexion avec les forces vives du territoire.

Les travaux des commissions fournissent l'occasion de partager les analyses et de construire des perspectives avec les différents acteurs du territoire.



Ainsi, la commission "aménagement de l'espace et gestion des ressources" a rencontré les interlocuteurs de la filière forêt-bois et des représentants du secteur agricole.

La commission "développement économique et création d'activités" a entendu les responsables d'entreprises industrielles et les professionnels du tourisme.

La commission "organisation du vivre ensemble" a échangé avec les représentants des associations intercommunales.

Les entretiens avec les forces vives du territoire se poursuivront.

Dans la démarche de construction de la nouvelle communauté, l'échelon communal constitue un maillon essentiel. Au final en effet, ce sont les communes qui devront délibérer sur le projet de fusion.

Dans cet esprit, chacun des conseillers municipaux des 17 communes a été destinataire des comptes rendus des comités de pilotage. Une synthèse des premières réflexions et propositions sera présentée et débattue par l'ensemble des élus municipaux.

Cette première séquence, consacrée au projet de territoire, a abordé de nombreux sujets et a laissé libre cours à l'imagination. La réflexion des commissions, en lien avec les interlocuteurs socioprofessionnels, se poursuivra.

Mais viennent maintenant des étapes plus formelles qui s'engageront dès l'automne 2012 et se dérouleront tout au long de l'année 2013 :

- La définition des compétences de la future communauté en cohérence avec les moyens budgétaires dont elle disposera.

- La définition des modes de représentation des dix sept communes au sein du conseil communautaire.

La définition des modalités d'organisation de la future communauté en termes de personnel et de locaux.

Le cap reste fixé : une communauté de communes " Cœur de Chartreuse " opérationnelle en janvier 2014.

Résumé...

Conseil Municipal du 13 juin 2012 : maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la Coche avec M. Guiot, remplacement de la P.R.E. par la P.A.C (Participation pour Assainissement Collectif), acceptation de l'avenant au marché Botta pour la route du Coleau, travaux séparatifs des réseaux aux Écureuils, refus d'une convention pour usage et aménagement du chemin rural des Marrons, composition des commissions intercommunales et communales, reconduction des montants précédemment fixés pour les indemnités au maire et aux adjoints.

Infos Pratiques

Service

Marie Caldwell, sage-femme libérale est installée depuis début avril sur la commune.

Son activité comprend le suivi médical mensuel de grossesse, la préparation à l'accouchement, les suites de couches avec pesées du nourrisson et accompagnement de l'allaitement, la visite post-natale, la rééducation du périnée, ainsi que le suivi de base gynécologique, le suivi des grossesses pathologiques (monitoring) et les sorties précoces de maternité à domicile.

Travaux à La Coche

La commune a engagé plusieurs tranches de travaux pour la collecte des eaux usées dans différents hameaux depuis quelques années.

Fin 2011, le collecteur principal de la liaison les Essarts - le Battour - les Perriches - Pajonnière a été raccordé au réseau existant du bourg. Depuis début juin, c'est au tour du hameau de la Coche d'être concerné par des travaux de raccordement aux égouts.

Pour permettre leur l'exécution et assurer la sécurité des ouvriers ainsi que celle des usagers de la voie, la circulation de tous les véhicules sur la voie communale n°18 dite " *Chemin de la Coche* " est interrompue de 8h00 à 17h00 jusqu'au 15 août 2012.

En fonction de l'état du chantier, les riverains sont autorisés à emprunter cette voie, en concertation avec l'entreprise chargée des travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Covoiturage

Une quarantaine de Chartroussins pratiquent le covoiturage pour se rendre à leur travail.



Si vous souhaitez les rejoindre ou avoir des informations sur ce mode de transport convivial et économique qui contribue, en plus, à la protection de l'environnement, consultez le site :

www.anschartreuse.fr
(rubrique services puis covoiturage) ou envoyez un message à :
jecovoiture@gmail.com

Les Grands Rendez-vous

25èmes Rencontres Brel

du 17 au 22 juillet
www.rencontresbrel.com

Expo Photo Som

du 26 juillet au 5 août
Salle des Arts

Fête de la laine

le 29 juillet - Plan de Ville

Concours local de Chevaux comtois

le 12 août - Plan de Ville

Fête du club des Gentianes

le 5 août - Salle des fêtes

Fête des Métiers de l'Artisanat et des Produits du Terroir

les 14 et 15 août - Village

Feu d'Artifice

le 15 août - pied de la télécabine à 22h

Vide Grenier

le 26 août - Place de la Mairie

Rallye CHAM

le 26 août (ou le 2 septembre selon la météo) - St Pierre de Chartreuse.

Retrouvez toutes les animations de l'été sur :
www.st-pierre-chartreuse.com

Du nouveau à la Bibliothèque

Envie d'écouter du jazz, de la musique classique ou des chansons du monde entier ? Ça tombe bien !

La bibliothèque enrichit et diversifie son offre et vous propose de venir découvrir son tout nouveau rayon de CD audio.

Ce service a pu être mis en œuvre grâce au soutien du Service de Lecture Publique de l'Isère, qui nous prête 500 CD à renouveler trois fois dans l'année.

La bibliothèque est ouverte le mardi de 17h00 à 19h00, le mercredi et le samedi de 10h00 à 12h00.

Adhésion annuelle : 8 €/personne, 15 €/famille.

Gratuit pour les bénéficiaires du R.S.A.

Règlement par Chéquier Jeune Isère accepté.

bibliotheque.st.pierre@gmail.com ou 04.76.50.34.81

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur :

www.saintpierredchartreuse.fr

Hier & Aujourd'hui

www.habiter-ici.com

Un site internet pour vous aider à mieux construire.

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Ce sont aussi des espaces habités et leur développement doit être maîtrisé pour construire en harmonie avec l'existant et constituer le patrimoine de demain.



Images d'Autrefois



L'auberge et la bergerie
du Charmant-Som

C'est pourquoi les Parcs de Chartreuse et du Vercors se sont associés avec les CAUE* de l'Isère, de la Savoie et de la Drôme pour mettre en place des outils d'aide aux porteurs de projet, aux communes et aux architectes conseils : référentiel d'architecture, livret d'accueil « Construire et aménager dans un Parc naturel régional », site Internet « *Habiter Ici Vercors-Chartreuse* », programme éducatif en ligne « *Mon village au grand air* ».

Le site Internet « *Habiter Ici Vercors-Chartreuse* » vous propose :

- Des fiches méthodes qui aideront le porteur de projet à se poser les bonnes questions.
- Des fiches pratiques qui donneront des éléments de réponse pour construire un projet de qualité, respectueux du cadre exceptionnel dans lequel il s'inscrit.
- Une banque d'expériences locales recensant des opérations d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture, de traitement du paysage en Chartreuse et en Vercors, dont il est possible de s'inspirer. Cette base de données est alimentée par les deux Parcs, sur proposition de leurs élus ainsi que des CAUE*.

Cette opération est accompagnée par la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, le Conseil Général de la Savoie et le Conseil Général de la Drôme.

* : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

